

27^{ème} CROSS

Scolaire du département du Calvados - Challenge Handi Nature

AUTORISATION PARENTALE

Pour les enfants non-licenciés des établissements affiliés à l'UNSS, à l'U.S.E.P., à l'U.G.S.E.L, à la F.F.S.A. et à la F.F.H.

Il est rappelé que :

1 - Il est impératif que vous soyez en possession d'une autorisation d'intervention (ou non) au cas où l'enfant serait transporté à l'hôpital.

Le Comité d'Organisation

✂.....✂.....✂.....
.....✂.....

Je soussigné

mon fils

Autorise ¹

Nom Prénom

.....

ma fille

A participer au **CROSS SCOLAIRE DU DEPARTEMENT DU CALVADOS** du **15 novembre 2017**

J'autorise

*D'autre part ¹
en cas de besoin*

une intervention médicale ou chirurgicale

Je n'autorise pas

SIGNATURE :

Il est fortement conseillé de ne pas faire courir les enfants en tenue de ville et de leur donner, surtout en cas de mauvais temps, des vêtements pour se couvrir chaudement et « imperméablement » après la course.

¹ : rayer les mentions inutiles